

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/lettre-ouverte-a-mgr-aupetit>

Lettre ouverte à Mgr Aupetit

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Lettre ouverte à Mgr Aupetit

Monseigneur,

« L'instant de la consternation passé vient celui de l'indignation et de l'analyse. Vous avez tenu hier sur radio Notre-Dame au micro de « Marie-Ange » des propos qu'il convient de rappeler pour l'histoire dénonçant : « les gens qui veulent en faire à leur tête », « communier sur la langue », les accusant de « faire n'importe quoi » et de poursuivre leur « petit business dans leur coin ». Il s'agirait de devenir « sérieux » et d'obéir.

Le code de droit canonique en vigueur prévoit en son canon 212 §3 que les laïcs : « ont le droit et même le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauve l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes ». C'est fort de ce droit, qui est même un devoir, que je me permets de m'adresser à vous.

J'observe tout d'abord que, durant cet entretien radiophonique, vous n'avez pas eu une parole de compréhension, ni de compassion, pour les catholiques qui ont simplement demandé publiquement, après l'interdiction de tout culte public par le gouvernement, une chose, a priori, banale : pouvoir assister à la messe ! Est-il incongru de penser que souhaiter assister à la messe et y communier n'est pas un « business » mais, pour un catholique, une aspiration légitime, une nécessité vitale et même un devoir ? Vous écrasez ces catholiques de votre mépris donnant la pathétique impression que vous cherchez à reprendre en main votre compagnie après que votre colonel vous a vertement signifié que vous ne teniez pas vos troupes. Votre intervention, brutale, au lendemain d'un contact avec M. Darmanin ne peut apparaître comme le simple fruit du hasard. Reviennent à mon esprit les propos du pape François condamnant le cléricalisme qui « condamne, sépare, frustre, méprise le peuple de Dieu ». Je crains que vous ne soyez tombé dans cette attitude, justement dénoncée par le Saint-Père.

Au mépris du droit vous jetez l'anathème sur les catholiques qui souhaitent communier dans la bouche. En effet, l'instruction de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements *Redemptionis Sacramentum* prévoit (n 92) « Tout fidèle a toujours le droit de recevoir, selon son choix, la sainte communion dans la bouche ». Ce que le père Rivoire confirmait dans un article récent : « Si un décret général prohibe, même ad tempus, la communion dans la bouche, il est invalide car, si l'évêque diocésain est le modérateur de toute la Liturgie dans son diocèse, par voie législative ou administrative, il ne peut agir contrairement à une loi supérieure (principe de la hiérarchie des normes, c. 135 § 2 du Code Droit Canonique). » (1) Aller contre ce droit c'est faire preuve d'un autoritarisme, dont on croyait que le concile Vatican II avait libéré l'Église.

Concernant le fait que la communion dans la bouche date du VI^{ème} siècle, c'est un fait qu'il serait cependant honnête de compléter par le rappel, sur lequel les historiens s'accordent, que le mode de réception de la communion dans la main n'avait, alors, rien à voir avec ce qu'il est aujourd'hui : « On recevait la sainte Eucharistie sur la paume de la main droite et les fidèles n'avaient pas le droit de toucher la sainte hostie avec leurs doigts, mais ils devaient s'incliner la tête vers la paume de la main et prendre le sacrement directement avec la bouche, donc, dans une position d'inclinaison profonde et non debout »(2). Notons, sous l'aspect purement sanitaire, qu'aucune preuve n'a été apportée que la communion directement sur la langue serait plus dangereuse que la communion dans la main. D'innombrables témoignages attestent, en revanche, que la pratique de la communion dans la main a été l'occasion de sacrilèges et de profanations notamment par la dispersion d'infimes parcelles eucharistiques sur des mains qui ne peuvent être ensuite purifiées, comme le sont, à l'autel, celles du prêtre.

Bien franchement vous donnez à de nombreux fidèles la pénible impression de n'être que, pardonnez-moi l'expression, « le petit télégraphiste » de M. Darmanin, dans une obéissance servile aux autorités politiques qui n'est, malheureusement, pas nouvelle. La tradition est ancienne. Ainsi, au moment des lois de séparation de l'Église et de l'État, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, fustigeait : « les catholiques qui sont dominés et aveuglés par une double passion, la passion de la servitude envers l'État et la passion des concessions perpétuelles et universelles ». (Cité par Jean Sévillia in Quand les catholiques étaient hors la loi, p 213). Je vous confesse, bien simplement, ne pas avoir un respect quasi religieux pour les lois de la République. Ce sont les lois de la République qui ont programmé le génocide vendéen, confisqué les biens de l'Église, expulsé les religieux, et qui aujourd'hui légalisent 200 000 avortements par an, l'IMG jusqu'à la naissance, la distribution gratuite de pilules contraceptives aux mineures, etc. Sans doute pourrez-vous comprendre que tous ces faits créent une certaine distanciation avec la sacralité de la loi républicaine.

Enfin, après avoir été médecin des corps vous voici médecin des âmes. A vos enfants qui vous demandent du pain vous jetez des pierres et cela dans un contexte de désastre spirituel et matériel sans équivalent dans l'histoire de notre pays. Il est beaucoup question de ne pas désunir la communauté chrétienne. Louable intention ! Cependant cette recherche de l'unité ne peut se réaliser dans la soumission inconditionnelle aux autorités politiques. Elle doit se faire dans la charité qui est l'amour de Dieu. Ces divisions dans la relation au monde et aux autorités politiques ne sont pas nouvelles. N'est-ce pas saint Grégoire de Naziance qui, déjà, déclarait à propos des évêques de son temps : « Nous servons le siècle et les exigences de la foule. Nous laissons notre bateau aller au gré du vent du moment ».

Simple catholique du rang je n'ai d'autre prétention par ces quelques lignes que de vous signifier que votre propos m'a blessé. Je crains malheureusement ne pas avoir été le seul.

Veillez agréer, excellence, l'expression de mes sentiments affligés, sereins et déterminés mais respectueux in Christo. »

Jean-Pierre Maugendre
Délégué Général

PJ : Concernant la communion dans la main, je me permets de vous adresser le livre de Mgr Schneider :
Corpus Christi la communion dans la main au coeur de la crise de l'Eglise
(1) Homme nouveau No 1707 du 14 mars 2020
(2) Mgr Schneider (in Christus Vincit, Contretemps, p 276)

Site source :

[Renaissance catholique lettre ouverte à Mgr Aupetit](#)